

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 170

13 février 2007

### SOMMAIRE

<b>Arcelor Bissen S.A.</b> .....	<b>8125</b>	<b>JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg</b>	
<b>Belfil S.A.</b> .....	<b>8148</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>8159</b>
<b>Bottling Holdings Investment (Luxembourg)</b> .....	<b>8125</b>	<b>Kidde Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>8127</b>
<b>CARTAG Holdings S.A.</b> .....	<b>8123</b>	<b>Landwehr I S.à r.l.</b> .....	<b>8114</b>
<b>easycash S.à r.l.</b> .....	<b>8138</b>	<b>Logix I S.à r.l.</b> .....	<b>8127</b>
<b>Editsoft S.à r.l.</b> .....	<b>8159</b>	<b>Luxradio S.à r.l.</b> .....	<b>8138</b>
<b>Elettra Finance S.A.</b> .....	<b>8126</b>	<b>Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>8149</b>
<b>Elmira Nouvelles Valeurs S.A.</b> .....	<b>8123</b>	<b>PIN Development AG</b> .....	<b>8125</b>
<b>Falcone Luxembourg S.A.H.</b> .....	<b>8160</b>	<b>Platinum S.A.</b> .....	<b>8123</b>
<b>Falcone Luxembourg S.A.H.</b> .....	<b>8160</b>	<b>prélude S.A.</b> .....	<b>8158</b>
<b>Invenergy Wind Canada S.à r.l.</b> .....	<b>8141</b>	<b>Tutinium S.A.</b> .....	<b>8147</b>
<b>Itechserve, S.à r.l.</b> .....	<b>8160</b>		

**Landwehr I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 120.937.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of November.  
Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Matthias Luecker, company director, born on 16th December 1968 in Darmstadt, Germany, residing in D-64390 Erzhau-  
sen, Kiefernweg 21,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511  
Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Erzhau-  
sen, Germany, on November 22, 2006,

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached  
to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through his representative, has requested the notary to state that:

I. - The appearing party is sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») LANDWEHR I S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 120.937, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 26 September 2006, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereafter the «Company»).

II. - The Company's capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), represented by one hundred twenty (126) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III.- That the appearer, acting as the sole shareholders of the company, represents the whole share capital of the company.

IV.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Amendment of Article 3 of the articles of incorporation concerning the purpose of the Company.
- 2) Full restatement of the articles of incorporation of the Company
- 3) Appointment of two Class B Managers.
- 4) Transfer of the registered office.
- 5) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

Article 3 concerning the purpose of the Company has been amended so as to read henceforth as follows:

**« Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

*Second resolution*

The articles of incorporation of the Company have been fully restated so as to read henceforth as follows:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LANDWEHR I S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single member or by members owning more than 75% of the share capital of the Company.

### Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

### Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. Company shares entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Each member shall maintain its shares in the Company for a minimum period of four years from the date of incorporation of the Company unless otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.4. After expiry of the period set out under article 6.3 above and except if otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time, no member shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other member(s) in accordance with the provisions of any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.5. After the period of four years mentioned under article 6.3 above, the Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior unanimous approval of the general meeting of members.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6. A member may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a member shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.7. All or part of the shares of a member may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.8. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.9. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.

6.10. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be member(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any Category A manager and any Category B manager acting jointly.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the members from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two Category A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two Category A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of members

##### Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The member(s) assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.  
 12.2. Each member has voting rights commensurate to its shareholding.  
 12.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. Where there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than 75% of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2 above, the following decisions must be taken by unanimous vote of the members:

- (a) any amendment of the articles of incorporation of the Company;
- (b) appointment and removal of the auditors of the Company;
- (c) adoption of the audited accounts of the Company;
- (d) any change in the accounting reference date or accounting policies of the Company;
- (e) any decision to dissolve and to liquidate the Company;
- (f) any change in the share capital of the Company;
- (g) payment of dividends.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company in accordance with clause 6.1 above.

## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Third resolution*

Mr Robert Faber, private employee, born on May 15th, 1964 in Luxembourg, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie and

Mr Charles Meyer, born on April 19th, 1969, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

are appointed as Category B managers of the Company.

Confirmation of Mr Matthias Luecker, company director, residing at D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, born on 16 December 1968 in Darmstadt (Germany), as manager of the Company and designation as Category A manager.

### *Fourth resolution*

The registered office of the Company is transferred to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Erzhausen, Allemagne, le 22 novembre 2006,

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LANDWEHR I S.à r.l., ayant son siège social au, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro B 120.937, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

II.- Le capital social de cette Société est de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III.- Que le comparant, agissant en tant qu'associé unique de la société, représente la totalité du capital social.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'Article 3 des statuts de la société concernant l'objet social de la société
- 2) Refonte complète des statuts
- 3) Nomination de deux gérants supplémentaires catégorie B
- 4) Transfert du siège social
- 5) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'article 3 des statuts de la société concernant l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**« Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

*Deuxième résolution*

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LANDWEHR I, S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales donnent droit à leur détenteur à une partie des valeurs d'actif et des résultats de la société, et ce de manière directement proportionnelle au nombre de parts sociales existantes.

6.2. Par rapport à la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, étant donné que seul un propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

6.3. Chaque associé doit garder ses parts sociales dans la Société pour une période minimum de quatre ans à compter de la date de constitution de la Société, à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un éventuel accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre.

6.4. Après expiration de la période définie sous l'article 6.3 ci-dessus et à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre, aucun associé ne sera autorisé à transférer ou à vendre ses parts sociales avant de faire une offre préalable de transfert à l'autre ou aux autre(s) associé(s) conformément aux dispositions de tout accord de joint-venture contracté par les associés de temps à autre.

6.5. Après la période de quatre ans mentionnée sous l'article 6.3 ci-dessus, les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés ou, s'il n'existe pas plus d'un seul associé, à des tierces personnes.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert de parts sociales à des personnes non associées est sujette à l'accord unanime préalable de l'assemblée des membres.

Un transfert de parts sociales sera exécutoire pour la Société ou les tiers après notification à ou acceptation par la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un associé peut demander à la Société de racheter la totalité ou une partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat de parts sociales de la part d'un associé sera soumise au préalable à l'approbation de l'assemblée générale des associés, qui a la faculté de décider que tout ou partie de ces parts sociales soient attribuées:

- a) à la Société, dans les limites prévues par la Loi,
- b) à l'autre/aux autres associé(s) ou
- c) à une tierce personne désignée.

6.7. Il se peut que la totalité ou partie des parts sociales d'un associé doivent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation de la clause 6.3 ou 6.4 ci-dessus.

6.8. La totalité ou toute partie des parts sociales rachetées conformément à la clause 6.7 ou 6.6 ci-dessus seront annulées sur-le-champ, ainsi que les droits qui en relèvent.

6.9. Un registre des associés sera tenu au siège de la Société selon les dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé sur simple demande.

6.10. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés, et qui seront nommés par résolution de l'associé unique qui fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés, ou par la Loi, ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

**Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblées générales des associés

**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Le ou les associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 75% du capital social.

13.3. Les décisions suivantes doivent être prises par l'unanimité de vote des associés:

- (a) changement aux statuts de la société
- (b) nomination et changement des auditeurs de la société
- (c) approbation des comptes annuels révisés de la société
- (d) tout changement de la période ou des procédures comptables de la société
- (e) toute décision de dissoudre ou de liquider la société
- (f) tout changement dans le capital social de la société
- (g) paiement de dividendes

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés,

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Troisième résolution*

Monsieur Robert Phillippe Faber, employé privé, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, et

Monsieur Charles Meyer, employé privé, né le 19 avril 1969, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie,

sont nommés comme gérants de catégorie B de la société.

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, 21 Kiefernweg, est confirmé comme gérant de la société et désigné comme gérant de la catégorie A.

*Quatrième résolution*

Le siège social de la société est transféré au 121, avenue de la Faiènerie à L-1511 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Kind, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 51, case 4. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007895/230/382.

(060140729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

---

**CARTAG Holdings S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 76.983.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> décembre 2006*

Sont nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Edmond Ries, Marc Lamesh et Claude Schmitz:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009,

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007007335/534/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

**ELMIRA N.V., Elmira Nouvelles Valeurs S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 61.487.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2006*

- les démissions de Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Messieurs Marc Muller, expert comptable, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg et Frédéric Muller, expert comptable, demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009;

- la démission du Commissaire aux Comptes, de la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est acceptée;

- la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., RC Luxembourg B N ° 95. 849, ayant son siège social au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux Comptes;

- le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour ELMIRA NOUVELLES VALEURS S.A., en abrégé ELMIRA N.V.

Signatures

Référence de publication: 2007007448/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

**Platinum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 96.489.

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLATINUM S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.489, issue de la scission de la société anonyme FERRUM S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2003, publié au Mémorial C numéro 318 du 25 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 840 du 16 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 21 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de décembre à 14.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 16 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2006 a pris fin le 30 juin 2006.

L'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> juillet 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article vingt et un des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société au moins un mois avant l'Assemblée Générale ordinaire aux commissaires.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de décembre à 14.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 21 décembre 2006 à 14.00 heures.

*Quatrième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article seize des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de décembre à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2006, vol. 539, fol. 73, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007007898/231/89.

(060140555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**Arcelor Bissen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 7.368.

*Extrait d'une des résolutions écrites prises par le Conseil d'administration*

2. Nomination d'un délégué à la gestion journalière:

Le Conseil d'administration, décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Patrick David, directeur, avec adresse professionnelle à route de Finsterthal, L-7769 Bissen, en remplacement de Monsieur Pierre Welter.

La résolution a été prise avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Pour extrait conforme

P. Genest

Le Président

Référence de publication: 2007007640/571/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

**Bottling Holdings Investment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.089.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 17 novembre 2006*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Bruno Picquet, né le 8 avril 1964 à Liège et demeurant à rue Toemich 25, 6780 Wolkrange, Belgique, nouvel administrateur pour une durée prenant fin à l'assemblée générale se tenant en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007007643/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

**PIN Development AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelage, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.091.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 25. Oktober 2006*

Die außerordentliche Hauptversammlung der PIN DEVELOPMENT AG hat mit Wirkung zum 25. Oktober 2006 folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abberufung von Verwaltungsratsmitgliedern mit sofortiger Wirkung:

- Herr Volker Wentz, Diplom-Kaufmann, geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 28 am Bann,
- Frau Heike Gottschalk-Weisgeber, Diplom-Betriebswirtin, geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 28 am Bann,
- Frau Ulrike Holbach, geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 28 am Bann,

2. Neubesetzung von Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herr Günter Thiel, geboren am 8. August 1952 in Trier (Deutschland), geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 15, rue Léon Laval, wurde zum Verwaltungsratsmitglied bestellt und mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft betraut und ist daher berechtigt, die Funktion des «administrateur-délégué» auszuüben;

- Herr Rodolphe Schoettel, geboren am 8. Juni 1962 in Mulhouse (Frankreich), geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 15, rue Léon Laval, wurde zum Verwaltungsratsmitglied bestellt und ist berechtigt, die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren Verwaltungsratsmitglied zu vertreten;

- Herr Ralf Gretenkord, geboren am 26. Juli 1966 in Bielefeld, (Deutschland) geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 15, rue Léon Laval, wurde zum Verwaltungsratsmitglied bestellt und ist berechtigt, die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren Verwaltungsratsmitglied zu vertreten.

Die Mandate der neubesetzten Verwaltungsratsmitglieder enden nach der ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2007. Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial C) und im Handelsregister.

Leudelingen, den 4. Dezember 2006.

*Für den Verwaltungsrat*

G. Thiel

Référence de publication: 2007007642/1040/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03545. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060140527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

**Elettra Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.125.

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ELETTRA FINANCE S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B N ° 72.125.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C N ° 981 du 21 décembre 1999, page 47.043, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 19 novembre 2004, publié au Mémorial C N ° 1220 du 29 novembre 2004, page 58.518.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

L'assemblée est présidée par M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Andrea Castaldo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

A été nommée liquidateur, la société MONTBRUN REVISION S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

#### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, S. Jacquet, A. Castaldo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 32, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007007861/643/64.

(060140842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

#### **Kidde Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 37.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.474.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 22 novembre 2006, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant avec effet au 28 novembre 2006.

- Acceptation de la démission de Monsieur Dominique Tamborini, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Blaise Pascal, F-93157 Le Blanc Mesnil, France, de son poste de gérant avec effet au 28 novembre 2006.

- Acceptation de la démission de Monsieur Wolfgang Ott, avec adresse professionnelle au 22, Birkhahnstrasse, D-47228, Duisbourg, Allemagne, de son poste de gérant avec effet au 28 novembre 2006.

- Nomination de Monsieur Robert Sadler, demeurant au 8, Eddiscombe Road, SW6 4UA, Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 28 novembre 2006 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur John Anthony Robinson, demeurant au 57, Overstone Road, Harpenden, Herts, AL5 5PN, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 28 novembre 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007649/581/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

#### **Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.180.

In the year two thousand six, on the twenty-third of November.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Matthias Luecker, company director, born on 16th December 1968 in Darmstadt, Germany, residing in D-64390 Erzhau-  
sen, Kiefernweg 21,

here represented by Mr Laurent Kind, private employee with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Erzhausen, Germany, on November 22, 2006,

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through his representative, has requested the notary to state that:

I. - The appearing party is sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») LOGIX I S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 120.180, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 29 August 2006, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereafter the «Company»).

II. - The Company's capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.00), represented by one hundred twenty (126) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III.- That the appearer, acting as the sole shareholders of the company, represents the whole share capital of the company.

IV.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Amendment of Article 3 of the articles of incorporation concerning the purpose of the Company.
- 2) Creation of two classes of shares, namely Class A shares and Class B shares.
- 3) Conversion of the existing shares into Class A shares.
- 4) Increase of the share capital by EUR 100.00 by the issue of one Class B Share.
- 5) Full restatement of the articles of incorporation of the Company
- 6) Appointment of two Class B Managers and one Class A Manager.
- 7) Transfer of the registered office.
- 8) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

Article 3 concerning the purpose of the Company has been amended so as to read henceforth as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

*Second resolution*

Two classes of shares, namely Class A shares and Class B shares are created.

*Third resolution*

The existing shares are converted into Class A shares.

*Fourth resolution*

The share capital of the Company is increased from its current amount of EUR 12,600.00 (twelve thousand six hundred euro) to EUR 12,700.00 (twelve thousand seven hundred euro) by the issue of one (1) new Class B Share.

The new issued share is subscribed by the sole shareholder, here above mentioned, and fully paid up by a contribution in cash so that the amount of one hundred euro (EUR 100.00) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The articles of incorporation of the Company have been fully restated so as to read henceforth as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGIX I S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single member or by members owning more than 75% of the share capital of the Company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

#### **Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.00) represented by one hundred twenty-six (126) Class A shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.00) each and by one (1) Class B share in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.00), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Class B Share is entitled to a preferential premium corresponding to an internal rate of return (the Pro Forma IRR as set forth below) of 17% per annum on any actual amounts drawn in relation to the Class B Share:

The IRR shall be determined by using the below formulas and definitions.

«Internal Rate of Return» or «IRR» means the annual percentage returns to be calculated by reference to the aggregate amount drawn in relation to the Class B share whether as a cash equity investment or as a shareholder loan (the «Relevant Base Amount»).

The IRR will be calculated using Microsoft Excel 2003, using a series of quarterly cash flows («Cash Flow» or «CF»), where Relevant Base Amounts are expressed as negative numbers and amounts returned by way of cash flows are expressed as positive numbers. The following formula will be applied to the series of quarterly cash flows to determine the annualised IRR:

$$IRR = (1 + IRR(A1:An)) ^ 4 - 1$$

Where: A1 is equal to the Relevant Base Amount

A2, A3 and subsequent consecutive numbers are equal to the Cash Flow in the second, third and subsequent consecutive quarters with An being equal to the Cash Flow in the final quarter and

Cash Flow or CF is (without double counting) all cash flow, dividends and other distributions received by the subject party commencing on (and including) the closing date and ending on (but including) the last receipt and / or payment of cash flow.

The Class B Share will further attract a 2% entrance fee (to be accrued) and a 2% exit fee on the Relevant Base Amount drawn in respect with the Class B Share in accordance with any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.2 Only the Class A shares (and not the Class B shares) entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Class A shares in existence. Any distributions under this clause 6.1 will be made to the Class B Share prior to any distributions made to the Class A shares.

6.3. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4. Each member shall maintain its shares in the Company for a minimum period of four years from the date of incorporation of the Company unless otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.5 After expiry of the period set out under article 6.4 above and except if otherwise provided in any joint venture agreement entered into between the members from time to time, no member shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other member(s) in accordance with the provisions of any joint venture agreement entered into between the members from time to time.

6.6. After the period of four years mentioned under article 6.4 above, the Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior unanimous approval of the general meeting of members.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.7.A member may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a member shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.8. All or part of the shares of a member may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.4 or 6.5. above

6.9. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.6. or 6.7. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.10. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.

6.11. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management- Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be member(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any Category A manager and any Category B manager acting jointly.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Except where a greater majority is required under any joint venture agreement entered into between the members from time to time, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two Category A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two Category A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of members**

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The member(s) assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

12.2. Each member has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. Where there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than 75% of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2 above, the following decisions must be taken by unanimous vote of the members:

- (a) any amendment of the articles of incorporation of the Company;
- (b) appointment and removal of the auditors of the Company;
- (c) adoption of the audited accounts of the Company;
- (d) any change in the accounting reference date or accounting policies of the Company;
- (e) any decision to dissolve and to liquidate the Company;
- (f) any change in the share capital of the Company;
- (g) payment of dividends.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to clause 6.1 above, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company in accordance with clause 6.1 above.

**VII. General provision**

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Sixth resolution*

Mr Robert Faber, private employee, born on 15 May 1964 in Luxembourg, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie and

Mr Charles Meyer, born on 19 April 1969 in Luxembourg, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie,

are appointed as Category B managers of the Company.

Confirmation of Mr Matthias Luecker, company director, residing at D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21, born on 16 December 1968 in Darmstadt (Germany), as manager of the Company and designation as Category A manager and

Mr Andrew Pettit, company director, born on the 7 Mars 1968 in Cleethorpes (United Kingdom), residing professionally in London, W1K6TL, Balderton Street 20., is appointed as Category A manager of the Company.

*Seventh resolution*

The registered office of the Company is transferred to 121, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par Monsieur Laurent Kind, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Erzhäusen, Allemagne, le 22 novembre 2006,  
lui-même ici représenté par Madame Andrea Nolte, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue  
de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir de substitution donnée à Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux  
présentes pour être enregistrée en même temps,

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LOGIX I, S.à  
r.l., ayant son siège social au, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de  
Luxembourg sous la Section B, numéro 120.180, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence  
à Luxembourg, en date du 29 août 2006 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la  
«Société»).

II.- Le capital social de cette Société est de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) représenté par cent vingt-six (126)  
parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement  
libérées.

III.- Que le comparant, agissant en tant qu'associé unique de la société, représente la totalité du capital social.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'Article 3 des statuts de la société concernant l'objet social de la société
- 2) Création de deux classes de parts (parts Classe A et parts Classe B)
- 3) Conversion des parts existantes en parts Classe A
- 4) Augmentation du capital social de 100,00 EUR par l'émission d'une part Classe B
- 5) Refonte complète des statuts
- 6) Nomination de deux gérants supplémentaires catégorie B et d'un gérant de catégorie A
- 7) Transfert du siège social
- 8) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article 3 des statuts de la société concernant l'objet social est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou  
entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par  
souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,  
créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.  
Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra  
en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de  
quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la  
location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en  
ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet  
principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par  
voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.  
La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales,  
sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces  
personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La  
Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière,  
des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de  
propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son  
objet social.»

#### *Deuxième résolution*

Il est créé deux classes de parts sociales: les parts sociales de Classe A et les parts sociales Classe B.

#### *Troisième résolution*

Les parts sociales existantes sont toutes converties en parts sociales de Classe A.

#### Quatrième résolution

Le capital social de la société est augmenté de son montant actuel de 12.600,00 EUR (douze mille six cents euros) à 12.700,00 EUR (douze mille sept cents euros) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale Classe B.

La nouvelle part sociale a été souscrite par l'associé unique, mentionné ci-avant, et intégralement libérée par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100,00), est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### Cinquième résolution

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIX I, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### II. Capital - Parts sociales

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,00) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, et par une (1) part sociale classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. La part sociale de Classe B donne droit à une prime préférentielle, correspondant à un taux interne de rendement (le TIR Pro Forma tel qu'expliqué ci-dessous) de 17% par an ou tous montants réels générés en relation avec les parts sociales de Catégorie B:

Le TIR sera évalué grâce à l'utilisation des formules et décisions ci-dessous.

«Le Taux interne de Rendement» ou «TIR» représente le pourcentage de bénéfices annuels à calculer par rapport au montant total obtenu par rapport à la part sociale de Classe B, que ce soit sous forme de participation au capital ou d'une avance d'actionnaire (le «Montant de Base applicable»).

Le TIR sera calculé à l'aide de Microsoft Excel 2003, en utilisant une série de marges brutes d'autofinancement ou «Cash-Flows» («CF») trimestriels, où les Montants de Base applicables sont exprimés en chiffres négatifs et les montants générés par les cash flows sont exprimés sous forme de nombres positifs. La formule suivante sera appliquée à la série de cash flows trimestriels afin déterminer le TIR annualisé:

$$\text{TIR} = (1 + \text{TIR} (A1:AN)) ^ 4 - 1$$

Où: A1 est égal au Montant de Base applicable

A2, A3 et les numéros consécutifs sont égaux au Cash Flow au deuxième, troisième trimestres et suivants avec An étant égal au Cash Flow du dernier trimestre et

Cash Flow ou CF représente (sans les compter deux fois) le total du cash flow, des dividendes et autres revenus distribués reçus par la partie à partir de (et y compris) la date de clôture et jusqu'au (mais y compris) le dernier reçu et/ou paiement de cash flow.

En outre, la part sociale de Classe B sera assortie d'un droit d'entrée de 2% (à payer) et d'un droit de sortie de 2% sur le Montant de Base applicable généré en relation avec la part sociale de Catégorie B conformément à tout accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre.

6.2. Seules les parts sociales de Catégorie A (et non les parts sociales de Classe B) donnent droit à leur détenteur à une partie des valeurs d'actif et des résultats de la société, et ce de manière directement proportionnelle au nombre de parts sociales de Catégorie A existantes.

Toutes les rétributions tombant sous la clause 6.1 seront effectuées d'abord au bénéfice de la part sociale de Catégorie B avant toute autre rétribution effectuées aux parts sociales de Catégorie A.

6.3. Par rapport à la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, étant donné que seul un propriétaire est admis par part sociale. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne pour les représenter vis-à-vis de la Société.

6.4. Chaque associé doit garder ses parts sociales dans la Société pour une période minimum de quatre ans à compter de la date de constitution de la Société, à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un éventuel accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre.

6.5. Après expiration de la période définie sous l'article 6.4 ci-dessus et à moins qu'il en soit stipulé différemment dans un accord de joint-venture contracté entre les associés de temps à autre, aucun associé ne sera autorisé à transférer ou à vendre ses parts sociales avant de faire une offre préalable de transfert à l'autre ou aux autre(s) associé(s) conformément aux dispositions de tout accord de joint-venture contracté par les associés de temps à autre.

6.6. Après la période de quatre ans mentionnée sous l'article 6.4 ci-dessus, les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés ou, s'il n'existe pas plus d'un seul associé, à des tierces personnes.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert de parts sociales à des personnes non associées est sujette à l'accord unanime préalable de l'assemblée des membres.

Un transfert de parts sociales sera exécutoire pour la Société ou les tiers après notification à ou acceptation par la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.7. Un associé peut demander à la Société de racheter la totalité ou une partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat de parts sociales de la part d'un associé sera soumise au préalable à l'approbation de l'assemblée générale des associés, qui a la faculté de décider que tout ou partie de ces parts sociales soient attribuées:

- a) à la Société, dans les limites prévues par la Loi,
- b) à l'autre/aux autres associé(s) ou
- c) à une tierce personne désignée.

6.8. Il se peut que la totalité ou partie des parts sociales d'un associé doivent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation de la clause 6.4 ou 6.5 ci-dessus.

6.9. La totalité ou toute partie des parts sociales rachetées conformément à la clause 6.6 ou 6.7 ci-dessus seront annulées sur-le-champ, ainsi que les droits qui en relèvent.

6.10. Un registre des associés sera tenu au siège de la Société selon les dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé sur simple demande.

6.11. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés, et qui seront nommés par résolution de l'associé unique qui fixera la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés, ou par la Loi, ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## IV. Assemblée Générale des associés

### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Le ou les associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de 75% du capital social.

13.3. Les décisions suivantes doivent être prises par l'unanimité de vote des associés:

- (a) changement aux statuts de la société
- (b) nomination et changement des auditeurs de la société
- (c) approbation des comptes annuels révisés de la société

- (d) tout changement de la période ou des procédures comptables de la société
- (e) toute décision de dissoudre ou de liquider la société
- (f) tout changement dans le capital social de la société
- (g) paiement de dividendes

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
- 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
  - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
  - (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
  - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Sixième résolution*

Monsieur Robert Phillipe Faber, employé privé, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et  
 Monsieur Charles Meyer, employé privé, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,  
 sont nommés comme gérants de catégorie B de la société.  
 Monsieur Matthias Luecker, administrateur de société, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, 21 Kiefernweg, est confirmé comme gérant de la société et désigné comme gérant de la catégorie A.  
 Monsieur Andrew Pettit, administrateur de société, né le 7 mars 1968 à Cleethorpes (Royaume Uni), résidant professionnellement à Londres, WIK6TL, 20 Balderton Street, est nommé comme gérant de catégorie A de la société.

### *Septième résolution*

Le siège social de la société est transféré au 121, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg  
 Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.  
 Signé: L. Kind, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 25, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007890/230/468.

(060140804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**Luxradio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 47, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 40.314.

Concerne: nomination d'un fondé de pouvoirs

Société à responsabilité limitée LUXRADIO S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40.314, capital: 750.000 Euros

«Il résulte du procès-verbal d'un conseil de gérance tenu en date du 4 octobre 2006 au siège de la LUXRADIO S.à r.l. à Luxembourg qu'il a été procédé aux décisions suivantes:

La dame Isabel Galiano avec comme adresse professionnelle 47, Mühlenweg, L-2155, Luxembourg, est nommée fondée de pouvoirs. Elle portera le titre de gérante-technique.

Pour tout ce qui relève de l'objet pour lequel une autorisation d'établissement est délivrée en considération de la qualification professionnelle du gérant-technique, ce dernier dispose d'une signature conjointe obligatoire, la société se trouvant alors engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil de gestion»

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal

D. Fonck / A. Berwick / I. Galiano

Gérant / Gérant / Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2007007817/6962/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07849. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**easycash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 118.066.

In the year two thousand six, on the twenty-first of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

WP IX LuxCo I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 110.184 (WP IX LuxCo I),

being the sole shareholder of EASYCASH S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 118.066,

represented by Mr Lionel Spizzichino, LL.M., residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given in New York and Luxembourg, on November 21 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by payment in cash of two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 2,987,525.-) up to three million twenty-five Euro (EUR 3,000,025.-) by the issue of one hundred nineteen thousand five hundred one (119,501) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million twenty-five Euro (EUR 3,000,025.-) represented by one hundred twenty thousand one (120,001) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»  
and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by payment in cash of two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 2,987,525.-) up to three million twenty-five Euro (EUR 3,000,025.-) by the issue of one hundred nineteen thousand five hundred one (119,501) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The one hundred nineteen thousand five hundred one (119,501) new shares have been subscribed as follows:

- 1) WP IX LuxCo I S.à r.l., above mentioned, subscribed one hundred three thousand five hundred (103,500) shares;
- 2) WP IX LuxCo II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B number 110.185, subscribed one (1) share;
- 3) EASYCASH MANAGEMENT-BETEILIGUNGS-GmbH & CO. KG (formerly CM KOMPLEMENTAR 06-390, GmbH & CO. KG) with registered office at Sophienstraße 27, 60487 Frankfurt am Main, Germany, subscribed sixteen thousand (16,000) shares;

three here represented by Mr Lionel Spizzichino, prenamed,  
by virtue of three proxies given in Luxembourg, New York and Frankfurt am Main on the 20th and 21st of November 2006

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

All the issued shares are fully paid up by the subscribers by a contribution in cash so that the amount of two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 2,987,525.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further the foregoing resolution, Article six (6) paragraph one (1) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million twenty-five Euro (EUR 3,000,025.-) represented by one hundred twenty thousand one (120,001) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et unième jour de novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

WP IX LuxCo I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 110.184 (WP IX LuxCo I),

étant le seul associé de EASYCASH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.066 (la «Société»).

dûment représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, LL.M., demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2006, à New York et Luxembourg,

La procuration précitée signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par paiement en numéraire de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.987.525,-) à trois millions vingt-cinq euros (EUR 3.000.025,-) par l'émission de cent dix-neuf mille cinq cent et une (119.501) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions vingt-cinq euros (EUR 3.000.025,-) représenté par cent vingt mille et une (120.001) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par paiement en numéraire de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.987.525,-) à trois millions vingt-cinq euros (EUR 3.000.025,-) par l'émission de cent dix-neuf mille cinq cent et une (119.501) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les cent dix-neuf mille cinq cent et une (119.501) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) WP IX LuxCo I S.à r.l., susmentionnée, a souscrit cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales;
- 2) WP IX LuxCo II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B numéral 10.185 a souscrit une (1) part sociale;
- 3) EASYCASH MANAGEMENT-BETEILIGUNGS-GmbH & CO. KG (anciennement CM KOMPLEMENTAR 06-390 GmbH & CO. KG) ayant son siège social au Sophienstraße 27, 60487 Frankfurt am Main, Allemagne, a souscrit seize mille (16.000) parts sociales;

les trois ici représentées par Monsieur Lionel Spizzichino, préqualifié,

en vertu de trois procurations données à Luxembourg, New York et Frankfurt am Main, les 20 et 21 novembre 2006.

Les procurations précitées signées ne varietur par le mandataire des souscripteurs et par le notaire susnommé resteront annexées au présent acte posur être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par les souscripteurs susmentionnés, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 2.987.525,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six (6) paragraphe un (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions vingt-cinq euros (EUR 3.000.025,-) représenté par cent vingt mille et une (120.001) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 45, case 11. — Reçu 29.875,25 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007851/230/128.

(060140855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**Invenergy Wind Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 122.708.

 —  
 STATUTES

In the year two thousand six, on the fourteenth day of December.  
Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Luxembourg).

There appeared:

INVENERGY WIND NORTH AMERICA LLC, having its registered office at 615 S. DuPont Highway in Dover DE 19901, registered with the Trade and Company Register of the State of Delaware under the number 4219247

here represented by:

Mrs. Bénérice Kunnari, employee, professionally residing at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered in Chicago (USA), on Friday, December 1st, 2006.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company.

**Art. 1.** There is established by the appearing party a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares; the Company may at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2.** The company will exist under the name of INVENERGY WIND CANADA S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg according to an agreement of the partners.

**Art. 4.**

4.1 The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

4.2 The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

4.3 The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

**Art. 5.** The company is established for an undetermined period.

**Art. 6.** The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners do not put an end to the company.

**Art. 7.** The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 8.** The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of shares made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves.
- the repurchased shares will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

**Art. 9.** Shares can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, shares are freely transferable among partners. Transfer of shares «inter vivos» to non partners may only be made with the prior approval of partners representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 10.** A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

**Art. 11.** The company is managed and administered by one or several managers, who may be partners or non-partners.

Each manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole partner or by the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the sole partner or the partners, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole partner or, as the case may be, the partners may decide to remove a manager, with or without cause.

Each manager may as well resign.

The sole partner or, as the case may be, the partners decide(s) upon the compensation of each manager.

**Art. 12.** The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the company. They have the social signature and are empowered to represent the company in court either as plaintiff or defendant.

The manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

**Art. 13.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the company.

**Art. 14.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15.** The company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A Manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, within the limit of such power. Each of the managers is empowered to represent the company in court either as plaintiff or defendant.

**Art. 16.** The sole partner shall exercise all the powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty percent (50%) of the capital.

**Art. 17.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st the same year.

**Art. 18.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital

of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

**Art. 19.** In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be partners) appointed by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

**Art. 20.** The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Subscription and payment*

Thereupon now appeared:

Mrs. Bérénice Kunnari, prenamed,  
acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of INVENERGY WIND NORTH AMERICA LLC. prenamed,  
by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment in a total of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) has been given to the undersigned notary who expressly states this.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately thousand seven hundred euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named partner, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

1. The address of the Corporation is set at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following are appointed A Managers and B Managers:

##### *A Managers:*

- Mr. Joseph Condo, born on July 21, 1966 and professionally residing at INVENERGY LLC, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;
- Mr. Kevin B. Smith born on February 6, 1957 and professionally residing at INVENERGY LLC, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606; and,
- Mr. James T. Murphy, born on November 22, 1957 and professionally residing at INVENERGY LLC, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606.

##### *B Managers:*

- Mr. Gilles Jacquet, employee, born on 7th February 1964 in Saint Mard, Belgium, residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mrs. Bérénice Kunnari, employee, born on 25th November 1979 in Orléans (France), residing professionally at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and,
- the company LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 79 709.

3. In accordance with Article 15. of the present Articles of Incorporation, the company shall be bound in any circumstances, by the joint signature of an A Manager together with a B Manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INVENERGY WIND NORTH AMERICA LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 615 S. DuPont Highway in Dover DE 19901, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'état de Delaware sous le numéro 4219247

ici représentée par Madame Bérénice Kunnari, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée à Chicago (USA), le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») de droit luxembourgeois, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de INVENERGY WIND CANADA S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 4.**

4.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2 La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»;

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

4.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 8.** La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société.
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé. S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) ou non.

Chaque gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérant(s), l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des gérants.

Les gérants sont rééligibles.

L'associé unique ou, selon le cas, les associés peu(ven)t décider de révoquer un gérant avec ou sans motif.

Chaque gérant peut également démissionner.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 12.** Le(s) gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) gérant(s).

**Art. 13.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des gérants est autorisé à représenter la société en justice comme défendeur ou demandeur.

**Art. 16.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, suivant les conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance;
- Ces comptes font état de bénéfices reportés ou portés à une réserve extraordinaire;
- La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique, ou, le cas échéant par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le paiement est effectué une fois que la société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la société ne sont mis en péril.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription et paiement*

A comparu:

Madame Bénérice Kunnari, prénommée,  
agissant dans sa qualité de représentante dûment autorisée de INVENERGY WIND NORTH AMERICA LLC, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite comparante les cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire: Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Ont été élus Gérants A et Gérants B de la société pour une durée indéterminée:

*Gérants A:*

- Monsieur Joseph Condo, né le 21 juillet 1966 et demeurant professionnellement à INVENERGY LLC, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;
- Monsieur Kevin B. Smith, né le 6 février 1957 et demeurant professionnellement à INVENERGY LLC, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606; et
- Monsieur James T. Murphy, né le 22 novembre 1957 et demeurant professionnellement à INVENERGY LLC, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606.

*Gérants B:*

- Monsieur Gilles Jacquet, employé, né à B-Saint-Mard, Belgique, le 7 février 1964, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg;
- Madame Bénérice Kunnari, employée, née à Orléans (France), le 25 novembre 1979, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et
- la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79709.

3. En conformité avec l'article 15. des statuts de la société, la société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Kunnari, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2006, vol. 909, fol. 44, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007008531/239/326.

(060142214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**Tutinium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.450.

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TUTINIUM S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.450, issue de la scission de la société anonyme IRIDIUM S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2003, publié au Mémorial C numéro 999 du 29 septembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 19 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de décembre à 15.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 15 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2006 a pris fin le 30 juin 2006.

L'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> juillet 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix-neuf des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société au moins un mois avant l'Assemblée Générale ordinaire aux commissaires.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de décembre à 15.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 21 décembre 2006 à 15.00 heures.

*Quatrième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de décembre à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2006, vol. 539, fol. 73, case 3. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007007899/231/88.

(060140554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**Belfil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.819.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 18 avril 2006*

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, les mandats de:

Madame Eliane Irthum en tant qu'administrateur et Madame Sylvie Theisen et Monsieur Marc Robert en tant qu'administrateurs et administrateurs-délégués

Monsieur Fons Mangan, Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait sincère et conforme

BELFIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007008203/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02627. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(060139892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

**Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 122.746.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of December.

Before the undersigned, Maître Paul Bettingen, notary with office in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

have appeared:

1) HSH NORDBANK AG, a limited liability company incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered seat at Gerhart-Hauptmann Platz 50, 20095 Hamburg / Martensdamm 6, 24103 Kiel, Germany, registered with Handelsregister Hamburg under number HRB 87366 and Handelsregister Kiel HRB 6127 respectively,

hereby represented by Marc Sunnen, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, in virtue of a power of attorney granted on December 11, 2006 at Hamburg (Germany);

and

2) OOCL (ASSETS) HOLDINGS INC., a limited liability company incorporated in Liberia and re-domiciled to the Republic of the Marshall Islands, having its registered seat at Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960, registered with the Registrar of Corporations of the Republic of the Marshall Islands under number 3516,

hereby represented by Marc Sunnen, aforementioned, in virtue of a power of attorney granted on December 11, 2006 at Hong Kong;

The said powers of attorney, signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société anonyme (limited liability company) which they declare to constitute among themselves and of which they have set the Articles of Association to be as follows:

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a limited liability company (société anonyme), under the name of ORIENT OVERSEAS CONTAINER LINE (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»).

**Art. 2. Registered Seat.** The registered seat of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company may establish, by a decision of the Board of Directors, subsidiaries, branches or other offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Within the same municipality, the registered seat may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, which would compromise the normal activities of the Company at its registered seat or the ease of communication between such seat and persons abroad, the registered seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of its registered seat, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is to engage in the financing, leasing or remarketing of sea going vessels and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell sea going vessels and finance such acquisitions through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies with the same or similar purpose as in the preceding paragraphs.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation.

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.00) represented by:

- one thousand one hundred twenty five (1.125) Class A shares;
  - ten thousand one hundred twenty five (10.125) Class B shares;
- each having a nominal value of ten Euro (EUR 10.00).

The rights and duties attached to the shares of each class mentioned above, are identical, unless stated otherwise by law or by these Articles of Association.

The issued share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares, irrespective of the class and type of share.

**Art. 6. Form of Shares.** All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be held by the Company or by one or more persons designated thereto, at the registered seat; such register shall contain the information required by article thirty nine of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. Ownership of the registered shares is established by the registration in said register of shares. Share certificates evidencing such registrations in the register may be issued upon request of a shareholder and signed by two directors. Their signatures shall be either manual, printed or copied.

Each shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of registered shares by means of a written notification to the Company at its registered seat, or at such other address as indicated by the Company.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 7. Transfer of Shares.** Transfers of registered shares shall be executed by a written declaration of transfer to be recorded in the register of the shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by all persons holding suitable powers of attorney to act in their name. The transfer of shares may also be executed in accordance with the terms of article 1690 of the Luxembourg Civil Code on the transfer of securities. Moreover, the Company may accept and register in the register of shares any transfer referred to in any appropriate document(s) or communication evidencing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders may not, except with the prior written consent of each of the other shareholders, mortgage (whether by way of fixed or floating charge), pledge, create a security interest or otherwise encumber its legal or beneficial interest in the whole or any of its Shares (of whichever Class or type).

Agreements with respect to the voting rights attached to shares (of whichever class or type) are not allowed, unless all shareholders of the Company are party to such an agreement.

The Company will refuse to register in the register of shares any transaction over the Company's shares which has not been executed in accordance with the procedures provided for in these Articles of Association or in any shareholders or joint venture agreement (to which the Company is a party) and will in those same circumstances refuse to acknowledge any right of a third party in or against the Company. In case of difference between a shareholders agreement and the present Articles of Association, the terms of the shareholders agreement will prevail over the relations amongst the parties to that shareholders agreement.

**Art. 8. Bonds and other securities.** The Company may issue bonds and other securities, convertible or not, in the form of bearer bonds or other, under whichever description, and payable in whichever currency.

The Board of Directors determines the nature, the price, the interest rate, the issue conditions, the repayment and all other terms and conditions related to those bonds and securities.

Certificates evidencing the existence and property of the bonds and securities must be signed by two directors. Their signatures shall be either manual, printed or copied.

**Art. 9. The Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of four directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a General Meeting, in the following matter:

- Class A Shareholders shall have the right to propose for election a list of Director candidates from which the General Meeting shall elect one «A» Director;
- Class B Shareholders shall have the right to propose for election a list of Director candidates from which the General Meeting shall elect two «B» Directors;
- a fourth director, a so-called «C» Director, will be appointed by the General Meeting without a need for list of candidates, and which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

The directors are elected with the quorum and majority vote of the shares required for a General Meeting pursuant to Article 13. Any director may be removed at any time with or without cause by the General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, resignation, retirement, lunacy, bankruptcy, removal or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions, the provisions of these Articles of Association and, if applicable, or a shareholders or joint venture agreement entered into by all shareholders and the Company.

**Art. 10. Functioning of the Board of Directors.** The Board of Directors should choose from among the «B» Directors a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. Board meetings shall be held in Luxembourg, at least twice per year or at such other time as at least two directors request in writing by a letter addressed to the chairman.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors ten business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice, and the notice period will be forty-eight hours. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if three of the four directors, are present or represented at a meeting of the Board of Directors. When at least three directors are physically present, the fourth director may participate by conference call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating to such meeting to hear one another. For reasons of quorum and voting majority, the fourth director so participating, will be considered present to the meeting, if the three other directors are all three physically present.

Unless otherwise provided by law, by these Articles of Association or by a shareholders or joint venture agreement entered into by all shareholders and the Company, decisions shall be taken by a majority vote of the directors (each director having one vote) present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman will be decisive.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 11. Power of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors obliges the Board of Directors to annually report to the General Meeting of Shareholders any treatments, remunerations or advantages granted or delegated.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 12. External Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors, one of whom must be a «B» Director, or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

**Art. 13. General Meeting of Shareholders.** The General Meeting of Shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the present Articles of Association provide otherwise.

The General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon the request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The Annual General Meeting shall be held on the third Friday of the month of June at 14h00, at the registered seat or at any other place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

A shareholder of the Company shall be deemed to be present, both for quorum and voting majority, at a General Meeting of Shareholders when he participates by videoconference or by any other means allowing his proper identification. These means need to have the technical characteristics to allow such shareholder to effectively participate in the meeting, the discussions of which must be transmitted continuously.

The General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Board of Directors setting forth the agenda and sent by registered mail, by telecopy, facsimile, email or any other similar means of communication at

least eight days prior to the foreseen date of the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The quorum and time periods required by law will apply to the convening notices and the conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Association or in a shareholders or joint venture agreement entered into by all shareholders and the Company.

Each Class A share and Class B share is entitled to one vote.

Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email, facsimile or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder. Unless otherwise provided by law, by these Articles of Association or by a shareholders or joint venture agreement entered into by all shareholders and the Company, the resolutions of a duly convened General Meeting of Shareholders are adopted by a majority of minimum fifty-one percent (51%) of the votes of all the shares of the Company (and not only of the shares held by shareholders present or represented).

The Board of Directors may determine all other conditions to be fulfilled by the shareholders to participate in each meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

**Art. 14. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors, which shall not be shareholders. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and annual accounts relating to companies, as amended, the Company shall no longer have a statutory auditor, but will be required to appoint one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises and appointed by the General Meeting of Shareholders, which shall determine their term of office.

**Art. 15. Accounting Year - Balance sheet.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December.

The General Meeting of Shareholders approves the annual accounts of the closed accounting year and determines the existence of distributable net profits.

**Art. 16. Allocation of Annual Net Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine on the allocation of the remaining annual net profits. The General Meeting of Shareholders may decide to distribute a dividend or a greater dividend to one of the classes of shares.

Interim dividends may be distributed in accordance with the legal provisions.

A shareholders or joint venture agreement, entered into by all shareholders and the Company, may lay down a common policy of profit distribution, which may be binding for the shareholders, provided it does not contain, incite or requires violations of law.

**Art. 17. Amendments to the Articles of Association.** These Articles of Association may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided for by the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time, unless a shareholders or joint venture agreement, entered into by all shareholders and the Company, imposes stricter requirements for a quorum and/or voting majorities.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who may be physical persons or legal entities. The liquidator(s) is(are) appointed by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine it(their) powers and it(their) compensation.

**Art. 19. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

#### *Subscription and payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Number of subscriber	Number of subscribed shares
1.- HSH NORDBANK AG, aforementioned . . . . .	1.125 Class A shares
2.- OOCL (ASSETS) HOLDINGS INC., aforementioned . . . . .	10.125 Class B shares

The eleven thousand two hundred fifty (11.250) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112.500,00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2007.

The first Annual General Meeting shall be held in 2008.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenditures*

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

*Extraordinary General Meeting*

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have held a General Meeting of Shareholders of the Company, which they acknowledged to have been duly convened.

After having determined that this meeting is validly constituted, the appearing parties have unanimously adopted the following resolutions:

I. In accordance with the provisions of Article 9 of the Articles of Associations, the following persons are appointed as directors for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2012, and the Board of Directors of the Company shall consist of these persons:

*As A Director(s):*

1. Mr. Hans-Peter Hoffmann, banker, born on November 12, 1953 at Dusseldorf, residing professionally at Martensdamm 6, 24103 Kiel, Germany;

*As B Director(s):*

2. Mr. Henry Kong Tsun Wong, manager, born on October 5, 1950 at Hong Kong, domiciled at City Tower, 40 Basinghall Street, London, EC2V 5DE, United Kingdom;

3. Mr. Louis Wai Shee Auyeung, treasurer, born on December 7, 1950 at Hong Kong, domiciled at 33/F., Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;

*As C Director(s):*

4. Mr. Charles Meyer, accountant, born on April 19, 1969 at Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

II. The registered seat of the Company shall be at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing parties, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said parties have signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille six, l'onze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) HSH NORDBANK AG, une «Aktiengesellschaft» de droit allemand, ayant ses sièges sociaux à Gerhart-Hauptmann Platz 50, D-20095 Hamburg et Martensdamm 6, D-24103 Kiel, enregistrée au «Handelsregister» de Hamburg sous le numéro HRB 87366 respectivement au «Handelsregister» de Kiel sous le numéro HRB 6127, ici représentée par Marc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2006 à Hamburg (Allemagne);

et

2) OOCL (ASSETS) HOLDINGS INC., une «limited liability company» constituée en Liberia et re-domciliée au République des Îles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Îles Marshall MH96960, enregistrée au «Registrar of Corporations» de la République des Îles Marshall sous le numéro 3516, ici représentée par Marc Sunnen, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2006 à Hong Kong.

Lesdites procurations après signature ne varient par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont constitué les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ORIENT OVERSEAS CONTAINER LINE (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après, la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est établie pour une période indéterminée.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» de navires et d'entreprendre ou de faire entreprendre tous les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont accessoire ou favorable aux objets susmentionnés.

A fin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre des navires et financer ces acquisitions par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut détenir d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont le même objet ou un objet similaire que celui décrit dans les paragraphes précédents.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,00) représenté par:

- mille cent vingt-cinq (1.125) Actions Classe A;
  - dix mille cent vingt-cinq (10.125) Actions Classe B;
- chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts.

Le capital social souscrit pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents Statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions, peu importe leur type ou classe.

**Art. 6. Actions.** Toutes les actions de la Société sont émises à la forme nominative uniquement.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées précédemment, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente et un de la loi du 10 août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Cette adresse sera également inscrite sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiquée par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société. L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions enregistrées se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. Le transfert des actions pourra également être effectué conformément aux termes de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur

le transfert des valeurs mobilières. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

Sauf accord écrit préalable de chacun des autres actionnaires, un actionnaire ne peut pas hypothéquer (que ce soit par une charge fixe ou variable), mettre en gage, créer une sûreté ou autrement grever ses intérêts légaux ou usufruitiers dans toutes ou une parties de ces Actions (de quel classe ou type que ce soit).

Des accords concernant les droits de vote liés aux actions (de quel classe ou type que ce soit) ne sont pas permis, sauf si tous les actionnaires de la Société sont parties à un tel accord.

La Société refusera d'inscrire au registre des actions nominatives toute opération faite sur les titres de la Société et qui n'aurait pas été faite dans les formes et suivant les procédures prévues dans ces Statuts ou dans un pacte d'actionnaires ou «joint venture agreement» (auquel la Société est partie) et refusera de reconnaître dans ces mêmes cas à des tiers des droits dans la Société et contre la Société. En cas de divergence entre un pacte d'actionnaires ou un «joint venture agreement» et les présents Statuts, les termes du pacte d'Actionnaires ou le «joint venture agreement», le cas échéant, l'emporteront dans les rapports entre les signataires d'un tel pacte d'actionnaires ou d'un tel «joint venture agreement».

**Art. 8. Obligations et autres sûretés.** La Société peut émettre des obligations et autre sûretés, au porteur ou autre, sous quelle description que ce soit, et payable dans quelle devise que ce soit.

Le Conseil d'Administration détermine la forme, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le remboursement et tous autres termes et conditions liés à ces obligations et sûretés.

Des certificats justifiant l'existence et la propriété des obligations et sûretés doivent être signés par deux Administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant quatre membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'Assemblée Générale, de la manière suivante:

- les actionnaires de Classe A auront le droit de proposer une liste d'Administrateurs en vue de l'élection d'un Administrateur «A» par l'Assemblée Générale;
- les actionnaires de Classe B auront le droit de proposer une liste d'Administrateurs en vue de l'élection de deux Administrateurs «B» par l'Assemblée Générale;
- un quatrième administrateur, nommé Administrateur «C», sera nommé par l'Assemblée Générale sans besoin d'une liste de candidats.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération et le terme du mandat des Administrateurs. Le terme du mandat d'un Administrateur ne peut excéder six ans, et les Administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les Administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Les Administrateurs seront élus au quorum et à la majorité des votes des actions requis pour une Assemblée Générale prévu à l'Article 13. Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de démission, retraite, démence, faillite, révocation ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables, aux dispositions des présents Statuts, et, le cas échéant, aux dispositions d'un pacte d'actionnaires ou d'un «joint venture agreement» conclus par tous les actionnaires et la Société.

**Art. 10. Fonctionnement du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit parmi les Administrateur «B» un président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Des réunions du Conseil auront lieu à Luxembourg, au moins deux fois par ans ou à tout autre moment demandé par au moins deux Administrateur dans une lettre adressée au président. Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins dix jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation, et le délai de convocation sera de quarante-huit heures. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, télécopie ou télégramme un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si trois des quatre Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si au moins trois Administrateurs sont physiquement présents, le quatrième Administrateur peut participer par conférence téléphonique ou visioconférence ou par toute autre

moyens de télécommunication permettant toute personne participant à la réunion de s'entendre. Aux fins de quorum et majorité de votes, le quatrième Administrateur participant comme ça, est considéré présent à la réunion, si les trois autres administrateurs sont tous les trois physiquement présents. Sauf dispositions contraires dans la loi, les présents Statuts ou dans un pacte d'actionnaires ou un «joint venture agreement» conclus par tous les actionnaires et la Société, les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés (chaque Administrateur ayant une voix). En cas de partage des voix, la voix du président sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration devront être signés par le Président, ou par deux Administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président, ou par deux Administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Représentation externe de la Société.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont un doit être un Administrateur «B», ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 13. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le troisième vendredi du mois de juin à 14 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Sera réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité l'actionnaire qui participe à une Assemblée Générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens d

sont retransmises de façon continue.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration mentionnant l'ordre du jour et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée, par télécopie, par email, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts ou dans un pacte d'actionnaires ou un «joint venture agreement» conclus par tous les actionnaires et la Société.

Chaque Action de Classe A et chaque Action de Classe B donne droit à une voix.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, email, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Sauf disposition contraire dans la loi, les présents Statuts ou dans un pacte d'actionnaires ou un «joint venture agreement» conclus par tous les actionnaires et la Société, les résolutions d'une Assemblée Générale dument convoquée sont adoptées à une majorité de minimum cinquante-et-un pourcent (51%) des votes de toutes les actions de la Société (et non seulement des actions détenues par les actionnaires présents ou représentés).

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 14. Contrôle de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne seront pas actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner dans les commissaires aux

comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15. Exercice social - Bilan.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfices distribuables.

**Art. 16. Affectation des bénéfices nets annuels.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. L'Assemblée Générale peut décider de distribuer un dividende ou un dividende plus grand à une classe ou un type d'actions spécifique.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

Un pacte d'actionnaires ou un «joint venture agreement» conclus par tous les actionnaires et la Société, peut établir une politique commune d'allocation des bénéfices, qui peut lier tous les actionnaires, à condition qu'elle ne contienne pas, elle n'incite pas ou elle ne requière pas des violations légales.

**Art. 17. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sauf si un pacte d'actionnaires ou un «joint venture agreement» conclus par tous les actionnaires et la Société, impose des règles plus strictes pour le quorum et/ou la majorité de votes.

**Art. 18. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1.- HSH Nordbank AG, susmentionnée . . . . .	1.125 Actions Classe A
2.- OOCL (Assets) Holdings Inc., susmentionnée . . . . .	10.125 Actions Classe B

Les onze mille deux cent cinquante (11.250) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007. La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2008.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

I. Conformément à l'Article 9 des Statuts, les personnes suivantes sont nommées Administrateurs, pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2012, et le Conseil d'Administration de la Société sera composé des personnes suivantes:

*Comme Administrateur «A»:*

1. Monsieur Hans-Peter Hoffmann, banquier, né le 12 novembre 1953 à Dusseldorf, demeurant professionnellement à Martensdamm 6, 24103 Kiel, Allemagne;

*Comme Administrateurs «B»:*

2. Monsieur Henry Kong Tsun Wong, directeur, né le 5 octobre 1950 à Hong Kong, demeurant à City Tower, 40 Basinghall Street, London, EC2V 5DE, Royaume Uni;

3. Monsieur Louis Wai Shee Auyeung, directeur financier, né le 7 décembre 1950 à Hong Kong, demeurant à 33/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;

*Comme Administrateur «C»:*

4. Monsieur Charles Meyer, comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

II. Le siège social de la société est fixé à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Delloye, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 94, case 3. — Reçu 1280,64 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007008535/202/435.

(060142409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**prélude S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.663.

Les comptes sociaux au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007006328/5650/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05833. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(060140480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

**JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 92.478.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu entre J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P. («Cédant») et J.P. MORGAN LUXEMBOURG I, S.à r.l. («Cessionnaire») que les 500 parts sociales de la Société détenues par le Cédant ont été transférées au Cessionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

*Pour la Société*

J.-M. Faber

*Gérant*

Référence de publication: 2007007104/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04310. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060139233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Editsoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 106.013.

—  
*Acte de cession de parts*

Entre:

M. Robert Muller, domicilié à L-3768 TETANGE, 45, rue de la Fontaine, d'une part,

Et:

M. Benoît Florentin, domicilié à F-57440 ALGRANGE, 7, rue d'Alsace, d'autre part,

En présence de:

La société à responsabilité limitée EDITSOFT S.à r.l., au capital de 27.600 euros, dont le siège social est établi à 47, rue de l'Alzette L-4011 Esch/Alzette, représentée par son gérant actuellement en fonction, M. Benoît Florentin,

Il est exposé ce qui suit:

M. Robert Muller est actuellement propriétaire de 40 parts de la société à responsabilité limitée EDITSOFT, ci-dessus définie, d'une valeur de 230 euros chacune, dont 30 ont été souscrites lors de la constitution de la société par-devant le notaire Aloyse Biel en date du 4 février 2005 et 10 supplémentaires ont été souscrites lors de l'augmentation de capital actée par-devant le notaire Aloyse Biel en date du 27 décembre 2005.

M. Thomas Jung est actuellement propriétaire de 40 parts de la société à responsabilité limitée EDITSOFT, ci-dessus définie, d'une valeur de 230 euros chacune, dont 30 ont été souscrites lors de la constitution de la société par-devant le notaire Aloyse Biel en date du 4 février 2005 et 10 supplémentaires ont été souscrites lors de l'augmentation de capital actée par-devant le notaire Aloyse Biel en date du 27 décembre 2005.

M. Benoît Florentin est actuellement propriétaire de 40 parts de la société à responsabilité limitée EDITSOFT, ci-dessus définie, d'une valeur de 230 euros chacune, dont 30 ont été souscrites lors de la constitution de la société par-devant le notaire Aloyse Biel en date du 4 février 2005 et 10 supplémentaires ont été souscrites lors de l'augmentation de capital actée par-devant le notaire Aloyse Biel en date du 27 décembre 2005.

il a été convenu ce qui suit:

M. Robert Muller, cède à M. Benoît Florentin la totalité des parts, soit 40 parts, qu'il détient dans la société EDITSOFT ainsi que la totalité des droits attachés à la propriété desdites parts, pour le prix de 1 Euro. M. Benoît Florentin reconnaît être parfaitement au courant de tous les détails comptables, commerciaux, fiscaux et financiers qui ont trait à la société. A compter de ce jour M. Robert Muller est déchargé de toutes obligations à l'encontre de la société, des associés et d'éventuels créanciers.

La présente cession de parts est acceptée par EDITSOFT, conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915.

Esch sur Alzette, le 19 décembre 2006.

R. Muller / B. Florentin / T. Jung

Référence de publication: 2007006021/7156/39.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05305. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060138984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---

**Falcone Luxembourg S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R.C.S. Luxembourg B 49.228.

—  
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. Juni 2006 hervor dass:

- Aus dem Verwaltungsrat folgende Mitglieder austreten

Herr Lastric Vitomir, geboren am 10. Mai 1936 in Banja Luka (BIH), wohnhaft in Hegedusicева 18, 10000 Zagreb

Herr Zebec Josip, geboren am 17. April 1942 in Varazdin (Kroatien), wohnhaft in Sv. Lovre 1, 42208 Cectica (Kroatien)

Herr Tarle Ivan, geboren am 26. Mai 1938 in Drnis (Kroatien), wohnhaft in Crnciceva 41, 10000 Zagreb

- Als neue Verwaltungsratsmitglieder für einen Zeitraum von 6 Jahren werden folgende Personen genannt:

Herr John Weber, geboren am 17. Mai 1950 in Wiltz, wohnhaft in 15, rue de Virton, L-2672 Luxembourg

Herr Guy Lanners, geboren am 9. September 1965 in Luxemburg, wohnhaft in 1, rue des Anémones, L-8023 Strassen

Herr Alexander Dreu, Jurist, geboren am 3. Juni 1968 in Maribor (Slovenien), wohnhaft in 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald

Die Versammlung ermächtigt den Verwaltungsmittglied Herrn Alexander Dreu vorbenannt als Direktor die Einzelzeichnungsberechtigung.

- Zum Rechnungskommissar für eine Dauer von 6 Jahren wird die Gesellschaft FIDU-CONCEPT, S.à r.l. mit Sitz in L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

- Der Gesellschaftssitz wird von 27, rue des Glacis L-1628 Luxembourg (gekündigt am 20. Februar 2002) auf L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne verlegt.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007006917/3560/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Falcone Luxembourg S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 49.228.

—  
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. Dezember 2006 hervor dass:

- der Gesellschaftssitz von 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg nach 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 verlegt wird

- die SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C. als Rechnungskommissar austritt

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007006919/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Itechserve, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 73.285.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006090/1629/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04525. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.